



# RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

## Projet Nunavik Nickel

2023

INTENDANCE DE L'EAU

CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIFS ET ÉMISSIONS DE GES

ÉCHANGES AVEC LES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊT





**Projet Nunavik Nickel**  
**Rapport annuel Intendance de l'eau - 2023**



## INTRODUCTION

Canadian Royalties Inc. (CRI) exploite des minerais de nickel et de cuivre dans son complexe minier du Projet Nunavik Nickel (PNNi). Ce projet minier est situé à environ 80 km à l'ouest de Kangiqsujuaq et à environ 140 km au sud-est de Salluit dans le Nord-du-Québec. Le PNNi a débuté en 2008 avec la découverte des gisements Mesamax, Expo, Méquillon et Ivakkak. Les gisements Allammaq et Puimajuq ont par la suite été ajoutés au certificat d'autorisation global no 3215-14-007 délivré par le gouvernement du Québec.

Une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (EIES) a été menée en 2007, permettant de caractériser le milieu récepteur, dont le milieu hydrique et d'évaluer les impacts potentiels du PNNi sur ce dernier. Un programme de suivi environnemental (PSE) et un ensemble de mesures d'atténuation ont été élaborés et sont mis en œuvre depuis plusieurs années.

En tant que membre de l'Association Minière du Québec, CRI adhère à l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'Association Minière du Canada. Concernant le protocole de l'Intendance de l'eau, CRI le met en œuvre en l'intégrant dans ses activités et le Programme de Gestion Environnementale du PNNi. Également, CRI s'engage à ce que ses actions soient cohérentes avec le cadre stratégique du protocole et s'est dotée d'une politique de l'intendance de l'eau, présentée en annexe du présent rapport.

Le département Environnement et le département Gestion des eaux et résidus ont des rôles et responsabilités définis concernant la gestion de l'eau destinée aux opérations et la planification du bassin versant. Le présent document vise à rendre compte de l'état du rendement de CRI par rapport aux cibles et objectifs établis relativement à la gestion de l'eau pour l'année 2023



Stéphane Twigg, Directeur Environnement

## RÉSULTATS 2023

### Cible 1 : Taux d'utilisation de l'eau par tonne de minerai traitée

L'eau qui alimente l'usine de traitement du minerai du PNNi, afin de transformer le minerai en des concentré de cuivre et de nickel, provient du lac du Bombardier. CRI a établi une cible de taux d'utilisation à 0,34 m<sup>3</sup> d'eau par tonne de minerai traitée, en se basant sur une recirculation maximale des eaux minières en regard de la faisabilité technico-économique.

Le prélèvement d'eau total du lac du Bombardier est inclus au PSE (Suivi 1) du PNNi; les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE. CRI acquitte annuellement au gouvernement du Québec les redevances exigées en vertu du *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau*.

**Tableau 1 : Rendement pour la cible de taux d'utilisation d'eau par tonne de minerai traitée**

Mois	Cible (m <sup>3</sup> /t minerai)	Résultat (m <sup>3</sup> /t minerai)
Janvier	0,34	0,63
Février	0,34	0,55
Mars	0,34	0,58
Avril	0,34	0,53
Mai	0,34	0,53
Juin	0,34	0,38
Juillet	0,34	0,32
Août	0,34	0,47
Septembre	0,34	0,40
Octobre	0,34	0,35
Novembre	0,34	0,33
Décembre	0,34	0,41

La cible n'a pas été atteinte pour la plupart des mois de 2023 en raison du retard d'installation d'une unité de traitement des eaux de recirculation par adoucissement, liée notamment au processus d'obtention d'autorisation ministérielle. Ainsi, la quantité d'eau recirculée a été inférieure à ce qui a été planifié, ce qui a amené un plus grand taux d'utilisation de l'eau fraîche. La quantité totale prélevée pour l'année 2023 est de 807 360 m<sup>3</sup>. L'installation de l'unité d'adoucissement est prévue pour l'automne 2024.

## Cible 2 : Quantité d'eau traitée par les unités de traitement des eaux minières (UTE)

Pour chacun des sites miniers du PNNi, les eaux de ruissellement sont captées par un ou des bassins de collecte et sont traitées par une UTE avant leur rejet à l'environnement. Le PNNi comporte quatre UTE; celle de Mesamax traite les eaux de deux autres sites miniers (Allammaq et Puimajuq). En fonction des volumes d'eau à traiter annuellement sur chacun des sites miniers, des cibles spécifiques à chacune d'elle ont été fixées.

**Tableau 2 : Rendement pour la cible de volume d'eau traité pour chaque UTE**

UTE	Cible (m <sup>3</sup> )	Résultat (m <sup>3</sup> )
Expo	1 300 000	1 322 072
Mesamax	300 000	357 008
Méquillon	200 000	267 372
Ivakkak	80 000	90 840

Chacune des cibles a été atteinte, voire surpassée.

## Cible 3 : Conformité des effluents miniers rejetés

La qualité de l'eau traitée puis rejetée (effluent) à l'environnement par les unités de traitement des eaux minières (UTE) du PNNi est incluse au PSE (suivi 3). Ce suivi de la qualité est réalisé à différentes fréquences :

- Mesure continue du pH et du débit
- Analyses en laboratoire accrédité 3 fois/semaine, 1 fois/semaine et 1 fois/mois pour différents groupes de paramètres physico-chimiques (métaux, matières en suspension, nitrates, sulfates, etc.)
- Bioessais mensuels pour la létalité aigue sur la truite arc-en-ciel et *Daphnia Magna* en laboratoire accrédité.

CRI a pour cible 0 non-conformité à l'ensemble des exigences applicables à chacune des UTE (Règlement sur les effluents des mines de métaux et de diamants, Directive 019, Attestation d'assainissement, autorisations délivrées pour l'exploitation des UTE).

**Tableau 3 : Rendement pour la conformité aux exigences applicables pour chaque UTE**

UTE	Cible	Résultat
Expo	0	1
Mesamax	0	0
Méquillon	0	0
Ivakkak	0	0

L'effluent final Expo a montré 1 non-conformité en octobre 2023. Les résultats et le plan correctif ont été communiqués aux instances gouvernementales.

## OBJECTIFS 2024

En plus du maintien des cibles de 2023, les objectifs principaux en matière de gestion de l'eau, pour 2024, sont :

- 1) Installation du traitement d'une unité d'adoucissement de l'eau qui permettra un plus grand taux de réutilisation de l'eau au sein du procédé de concentration du minerai.
  
- 2) Finalisation des documents de conception d'une nouvelle usine de traitement des eaux sanitaires au campement Expo. La technologie plus avancée de cette nouvelle usine permettra de rejeter un effluent encore plus épuré.
  
- 3) Réalisation d'essais pilote pour l'utilisation de l'eau des bassins de collecte des sites miniers pour les forages souterrains en remplacement de l'eau fraîche du lac du Bombardier, afin de tendre vers 100% de réutilisation des eaux minières en période estivale pour ce type de consommation d'eau.



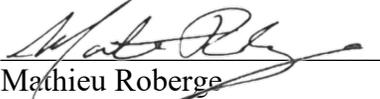
## **ANNEXE : Politique de l'intendance de l'eau de Canadian Royalties inc.**

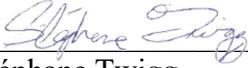
## Politique de l'intendance de l'eau

Canadian Royalties Inc. est une compagnie minière engagée envers la protection de l'environnement et le respect des communautés. Nous reconnaissons l'importance d'une utilisation responsable de l'eau et adhérons aux principes promus par l'initiative *Vers un développement minier durable* de l'Association Minière du Canada, dont ceux du cadre stratégique sur l'eau. Dans la poursuite des engagements de sa Politique de Responsabilité Sociale Environnementale, Canadian Royalties inc s'engage à :

- Appliquer une gouvernance de l'eau transparente, notamment en :
  - ✓ Communiquant publiquement notre approche en matière de gestion de l'eau
  - ✓ Définissant les responsabilités en matière de gestion d'eau et la reddition de compte associée
  - ✓ Intégrant les considérations de l'eau dans la planification d'entreprise
  - ✓ Rapportant publiquement sur la performance en matière de gestion de l'eau
- Gérer efficacement l'eau à l'emplacement des opérations, notamment en :
  - ✓ Maintenant un équilibre hydrique et comprendre comment il se rapporte à l'impact cumulatif des autres utilisateurs
  - ✓ Définissant des cibles ou des objectifs par rapport à l'eau qui soient pertinents au contexte, pour les sites présentant des risques liés à l'eau
- Collaborer dans le but d'une utilisation responsable et durable de l'eau, notamment en :
  - ✓ Identifiant, évaluant et répondant, au niveau des bassins versants, aux risques et aux possibilités liés à l'eau et en s'impliquant avec les parties prenantes qui peuvent influencer ou être affectées par l'utilisation et les décharges de l'eau sur un site
  - ✓ Soutenant les initiatives de gestion de l'eau qui encouragent une meilleure utilisation de l'eau, la gestion efficace des bassins versants et qui contribuent à l'amélioration de la sécurité et à l'assainissement de l'eau



  
Mathieu Roberge  
Directeur Général Opérations.  
1<sup>er</sup> mars 2024

  
Stéphane Twigg  
Directeur Environnement.  
1<sup>er</sup> mars 2024



### Projet Nunavik Nickel

### Rapport annuel Conservation de la biodiversité - 2023



## INTRODUCTION

Canadian Royalties Inc. (CRI) exploite des minerais de nickel et de cuivre dans son complexe minier du Projet Nunavik Nickel (PNNi). Ce projet minier est situé à environ 80 km à l'ouest de Kangiqsujaq et à environ 140 km au sud-est de Salluit dans le Nord-du-Québec. Le PNNi a débuté en 2008 avec la découverte des gisements Mesamax, Expo, Méquillon et Ivakkak. Les gisements Allammaq et Puimajuq ont par la suite été ajoutés au certificat d'autorisation global no 3215-14-007 délivré par le gouvernement du Québec.

En tant que membre de l'Association Minière du Québec, CRI adhère à l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'Association Minière du Canada. Concernant le protocole de gestion de la conservation de la biodiversité, CRI le met en œuvre en l'intégrant dans ses activités et le Programme de Gestion Environnementale du PNNi. Également, CRI s'engage à ce que ses actions soient cohérentes avec le cadre stratégique du protocole, présenté en annexe du présent rapport.

Une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (EIES) a été menée en 2007, permettant de caractériser le milieu récepteur, dont le milieu biologique. Des inventaires portant sur la végétation, la faune aquatique, l'herpétofaune, la faune avienne et les mammifères ont été réalisés et les impacts potentiels sur ces derniers ont été évalués. Un programme de suivi environnemental (PSE) et un ensemble de mesures d'atténuation ont été élaborés et sont mis en œuvre depuis plusieurs années.

CRI s'est également doté d'un Plan de protection de la faune et de la flore (PPFF). CRI a pour objectif la réalisation, à chaque année, des mesures de protection et de suivi prévues au PPFF et le présent document vise à en rendre compte pour l'année 2023.



Stéphane Twigg, Directeur Environnement

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	2
1. ACTIONS RÉALISÉES .....	4
Thématique 1: Amélioration du bilan des connaissances .....	4
Thématique 2: Actions de prévention et de protection de la biodiversité .....	6
Thématique 3: Actions d'atténuation et de compensation des impacts .....	9
Thématique 4: Consultation, information et implication des parties prenantes .....	11
Thématique 5: Support à la recherche et au développement .....	12
2 BILAN 2023 .....	13
3. OBJECTIFS 2024 .....	14
Thématique 1: Amélioration du bilan des connaissances .....	14
Thématique 2: Actions de prévention et de protection de la biodiversité .....	14
Thématique 3: Actions d'atténuation et de compensation des impacts .....	14
Thématique 4: Consultation, information et implication des parties prenantes .....	14
Thématique 5: Support à la recherche et au développement .....	14
ANNEXE : CADRE STRATÉGIQUE VDMD <i>Les mines et la conservation de biodiversité</i> .....	15

# 1. ACTIONS RÉALISÉES

## Thématique 1: Amélioration du bilan des connaissances

### Action 1: Réalisation d'une étude de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE)- 4e cycle et du suivi de la concentration en métaux dans la chair de poissons de la rivière Puvirnituq

L'étude de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE) de l'effluent minier Expo a consisté en une étude des communautés de poissons, complétée par une caractérisation du benthos et a été réalisée en juillet 2023 par la firme Aecom. Des poissons ont été pêchés, dans une zone exposée à l'effluent un (tributaire de la rivière Puvirnituq) et dans une zone de référence, afin de mettre en lumière, s'il y a lieu, des différences dans la croissance, la reproduction, la survie ou de la condition de cette population et ainsi déterminer si l'effluent minier a un effet sur le poisson. L'espèce sentinelle retenue à l'omble chevalier (*Salvelinus Alpinus*) À cette fin, des prises de mesures morphométriques (longueur, poids corporel, âge) ainsi des prélèvements de chair pour analyse des métaux ont été effectués et ont été traitées statistiquement. La caractérisation du benthos, dont les poissons se nourrissent, permet d'apporter des informations complémentaires aux observations réalisées sur les poissons.

Le plan de l'étude ÉSEE a été approuvé par *Environnement et Changement Climatique Canada* (ECCC) et a été réalisé selon les exigences du *Règlement sur les mines de métaux et de diamant* d'ECCC. Le rapport d'interprétation est en cours de rédaction et sera terminé en février 2024. Cette étude est également incluse au PSE (suivis 8, 9 & 16) du PNNi; les résultats sont transmis au MELCCFP<sup>1</sup> et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.



Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> étude ESEE réalisée par CRI et les connaissances acquises pendant cette étude s'ajoutent à celles cumulées en 2014, 2017 et 2020.

**Statut de réalisation** : Complété

*Détails de l'étude* : AECOM. 2022. Plan de l'étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) du 4e cycle – Étude de suivi biologique de Canadian Royalties inc., Projet Nunavik Nickel. Rapport déposé à Canadian Royalties inc. et à Environnement et Changement climatique Canada. 50 pages et annexes

### Action 2: Réalisation du suivi de la population et de la concentration de mercure dans la chair des poissons du lac du Bombardier

Le suivi de la population du lac du Bombardier a été réalisé en juillet 2023 par la firme Aecom; ce suivi vise à vérifier si le rehaussement du niveau d'eau et de la présence de la prise d'eau ont des effets sur le recrutement des espèces de poisson présentes. Il est complété par un suivi de la concentration en mercure dans la chair des poissons du lac, également pour déterminer si le rehaussement du niveau d'eau a entraîné une augmentation de cette concentration. Pour établir, s'il y a lieu, les effets du rehaussement du niveau d'eau, des pêches et des plongées sur les

<sup>1</sup> MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parc.

frayères sont effectuées. Les stations de pêches et les frayères sont caractérisées (granulométrie, physico-chimie, etc.) et l'effort de pêche calculé. Les mesures morphométriques sont effectuées sur les poissons utilisées pour les analyses de mercure.

Ce suivi est réalisé selon des intervalles prévus au PSE (suivis 10 & 11); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

**Statut de réalisation** : Complété

Action 3: Poursuite du registre des observations de caribou dans le secteur Méquillon et inclusion des observations des travailleurs

Le département de l'Environnement a reconduit la tenue d'un registre d'observation des caribous de juin à fin août, couvrant leur période de migration. Le nombre d'individus, leur description (mâle, femelle, veau) et la direction de leur déplacement sont consignés. En 2023, les travailleurs des autres départements ont été encouragés à également consigner leur observation, afin de dresser un portrait plus complet de leur présente.

Ce suivi est inclus au PSE du PNNi (suivi 18); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

**Statut de réalisation** : Complété



## Thématique 2: Actions de prévention et de protection de la biodiversité

### Action 4: Réalisation du suivi de la libre circulation des poissons dans les ponceaux du PNNi



Le suivi de la libre circulation des poissons dans les ponceaux du PNNi a été réalisé par les techniciens en environnement de CRI à trois reprises, entre juin et septembre. Pour ce faire, différentes mesures sont prises en amont et en aval du ponceau, dont la hauteur et la vitesse de l'eau, et des observations globales sont effectuées afin de repérer des obstacles potentiel au passage du poisson (ex : roche qui serait tombée de la route). Les mesures de hauteur et de vitesse sont comparées avec des valeurs de

référence, afin de s'assurer que les poissons sont en mesure de franchir le ponceau de l'aval vers l'amont et ainsi circuler librement entre les plans d'eau entourant les routes du PNNi.

Ce suivi est inclus au PSE du PNNi (suivi 12); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

**Statut de réalisation** : Complété

### Action 5: Réalisation du suivi des frayères à omble chevalier

Le suivi de la frayère à omble chevalier située à proximité de la traverse de la route Puimajuq a été réalisé par la firme Aecom à l'été 2023. Pour ce faire, des stations (10 quadrats de 1 m x 1 m) ont été caractérisées pour en évaluer le substrat, la vitesse de courant et la profondeur et ainsi confirmer que le lieu demeure propice à la fraie des poissons malgré l'aménagement de la traverse. Des échantillons hebdomadaires pour la concentration en matières en suspension dans l'eau sont aussi prélevés par les techniciens en environnement de CRI.



Ce suivi est inclus au PSE du PNNi (suivi 14); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

**Statut de réalisation** : Complété

### Action 6: Réalisation du suivi des colonies de draves



Trois espèces de plantes à statut particulier ont été observées lors de la réalisation des inventaires dans le secteur Allammaq, appartenant au genre des draves (*Draba subcapitata*, *D. micropetala* et *D. corymbosa*). Le suivi de l'état des colonies a été réalisé par la firme Aecom à l'été 2023. Pour ce faire, dans chaque colonie, les plantes de draves sont dénombrées et tout état anormal de structures végétales est noté (ex : jaunissement des feuilles, absence de fleur ou de fruit, etc.).

20); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

**Statut de réalisation :** Complété

### Action 7: Élaboration d'un plan de protection de la faune et de la flore et mise à jour de la procédure de Gestion de la faune

CRI a élaboré en 2023 un Plan de protection de la faune et de la flore (PPFF), avec pour objectif de contribuer positivement à la conservation de la biodiversité. Le PPFF intègre dans un même document les mesures de protection, de surveillance et de suivi qui doivent être appliquées pour éviter et réduire les effets négatifs du PNNi sur la faune et la flore, facilitant ainsi leur diffusion et application. Les composantes d'intérêts identifiées sont :

- Les espèces floristiques menacées ou vulnérables ;
- Les milieux humides et hydriques ;
- La faune aquatique ;
- La faune aviaire et la protection des nids ;
- Le loup gris, l'ours noir et l'ours blanc ;
- Le caribou ;
- Le renard arctique et le renard roux ;
- Les collisions avec la faune.

La procédure de Gestion de la faune a été refondue afin de mieux refléter les objectifs du PPFF et un schéma décisionnel détaillant des règles de conduite des véhicules routiers lors de la présence de caribous à proximité des routes du PNNi y a été intégré.

**Statut de réalisation :** Complété

### Action 8: Installation de repères visuels autour de plantes à statut précaire

À l'été 2023, CRI a installé des repères visuels autour de plantes à statut précaire qui avait été inventoriée au courant des dernières années. Plus précisément, il s'agit de spécimen de *Draba micropetela* (secteur de la traverse TR4) et de renoncule soufrée (*Renonculus sulphureus*; secteur de la traverse TR6). Les repères visuels ont pour but d'éviter l'empiètement des plants (ex : passage d'une motoneige en hiver pour les activités d'exploration minière ou lors de la réalisation de travaux de construction. L'installation de ces repères est prévue au Plan de protection de la faune et de la flore du PNNi et sera donc reconduite en cas de nouvelle observation de plantes à statut précaire.



**Statut de réalisation :** Complété

### Action 9: Acquisition de bennes à déchets moins attractives pour la faune



Dans une perspective d'amélioration de la gestion de la faune, CRI a acquis de nouvelles bennes à déchets extérieures et a modifié également celles existantes afin de rendre les déchets alimentaires moins accessibles pour la faune. Ceci avait pour but de limiter l'attractivité du campement minier pour la faune afin diminuer les risques que représentent pour ces derniers l'interaction avec les humains.

**Statut de réalisation :** Complété

### Action 10: Ateliers et capsules de sensibilisation auprès des employés

En 2023, les départements de l'environnement a prodigué douze ateliers de type boîte-à-outil (*tool box*) aux employés des différents départements et diffusé quatre capsules par courriel ou affichage ayant tous pour thématique la protection de la biodiversité. Les sujets traités portaient entre autres sur les règles de conduite de véhicule lors de la présence de caribous à proximité des routes, ainsi que l'importance de ne pas nourrir la faune

Également, la formation générale Environnement s'est poursuivie en 2023. Cette formation est obligatoire pour tous les travailleurs et entrepreneurs de CRI et un des volets portent sur la

biodiversité du PNNi, dans un but de sensibiliser les travailleurs à son importance et sa fragilité malgré sa discrétion dans notre contexte nordique.

### Thématique 3: Actions d'atténuation et de compensation des impacts

#### Action 11: Avancement du Programme d'amélioration environnementale dans les communautés Inuites (PAECI)

CRI compense l'empiètement des milieux humides liés aux activités du PNNi via un programme d'amélioration environnemental dans les communautés Inuites (PAECI), en partenariat avec l'Administration Régionale Kativik (l'ARK). En 2023, l'ARK a procédé à la restauration de trois sablières à Puvirnituaq, identifiées par la mairie du village et en collaboration avec des travailleurs Inuit locaux. Une technique novatrice de remaniement du sol est également appliquée sur certaines sections des sablières, afin de faciliter la revégétalisation. Un suivi de la revégétalisation sera réalisé pendant trois années, en incluant un volet expérimental pour l'implantation de biocrottes et de plantes fruitières.

Ainsi, CRI supporte financièrement ces projets qui sont par et pour les communautés. L'ARK poursuit les discussions avec les villages de Kangiqsujaq et Salluit pour la suite des projets et l'élaboration de nouveaux projets.

Ce suivi est inclus au PSE du PNNi (suivi 19); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

**Statut de réalisation :** En cours

#### Action 12: Reconduite de l'installation des effaroucheurs d'oiseaux sur les MCP

CRI a procédé à l'installation d'effaroucheurs d'oiseaux à proximité des bassins de collecte des eaux minières des sites Expo, Mesamax et Méquillon.

**Statut de réalisation :** Complété



**Action 13: Aménagement d'un seuil en aval de la traverse de TR3**

Le suivi du libre passage du poisson dans les ponceaux avait révélé, en 2022, qu'un espacement entre le radier de l'aval d'un des ponceaux de la traverse TR3 et le lit du cours d'eau pouvait constituer un obstacle au passage du poisson. Ainsi, un seuil a été aménagé en aval de la traverse, afin de rehausser légèrement le niveau de l'eau et faciliter le passage du poisson. Les plans de l'aménagement et les méthodes de travail avaient été approuvés au préalable par Pêches et Océan Canada ainsi que le MELCCFP.



**Statut de réalisation :** Complété

**Action 14: Reconstitution du lit du cours d'eau et aménagement d'un chenal pour le passage du poisson à la traverse TR2**

CRI a procédé à des travaux de reconstitution du lit d'un cours d'eau et à l'aménagement d'un chenal dans un des ponceaux de la traverse TR2 en 2023, afin de faciliter le passage du poisson. Les plans de l'aménagement et les méthodes de travail avaient été approuvés au préalable par Pêches et Océan Canada.



**Statut de réalisation :** Complété

## Thématique 4: Consultation, information et implication des parties prenantes

### Action 15: Programme d'information dans les communautés Inuit

Deux représentants du département de l'environnement de CRI sont allés à la rencontre des trois villages Inuit signataires de l'Entente Nunavik Nickel entre janvier et mai 2023 (Kangiqsujuaq, Salluit et Puvirnituaq), afin de présenter les activités du département de l'environnement et les résultats du programme de suivi environnemental, ainsi que recueillir les préoccupations environnementales le cas échéant.

**Statut de réalisation** : Complété

Ce suivi est inclus au PSE du PNNi (suivi 35); les résultats sont transmis au MELCCFP et aux communautés Inuit dans le rapport annuel PSE.

### Action 16: Consultations relatives aux projets miniers de la phase 2 au PNNi – volet faune

En 2023, des consultations ont été poursuivies avec les parties prenantes, au travers des comités prévus à l'Entente Nunavik Nickel (entente sur les répercussions et avantage) concernant le développement de nouveaux projets miniers identifier et l'extension de certains projets existants. Les parties prenantes sont invitées à exprimer leurs préoccupations lors de ces rencontres, notamment en regard de la faune et de la flore. L'étude des mesures d'atténuation proposées, dont certaines portant sur la faune et la flore, poursuit son cours en 2023.

**Statut de réalisation** : En cours

## Thématique 5: Support à la recherche et au développement

### Action 17: Contribution à Caribou Ungava

Dans une perspective d'amélioration continue des pratiques, CRI a conclu un partenariat avec Caribou Ungava, qui est un programme de recherche portant sur l'écologie des populations de caribous migrateurs. Ainsi, CRI participe à un projet de recherche portant sur l'impact des structures linéaires, comme les routes minières, sur le comportement du caribou, par des contributions financières et du support logistique à la réalisation des travaux de recherche. Une équipe de chercheurs a été accueillie par CRI et a été présente dans le secteur du PNNi et de la Baie Déception pendant quatre semaines à l'été 2023 et le sera de nouveau en 2024 et 2025.

**Statut de réalisation :** En cours

### Action 18: Soutien à des représentants du MELCCFP pour le repérage d'un faucon pèlerin

CRI a accueilli des représentants du MELCCFP à ses installations, à la fin juin 2023, dans le but de faire le repérage d'un faucon pèlerin qui avait été observé en automne 2022. Un transport hélicoptéré soir et matin leur a été fourni. Assistés d'un employé Inuit et d'un autre employé CRI, ils ont pu capturer le faucon et le munir d'un émetteur afin de poursuivre un suivi satellite de l'oiseau.

**Statut de réalisation :** Complété

### Action 19: Partage de données avec le Projet Biodiversité Québec

CRI a rencontré en 2023 des représentants du Projet Biodiversité Québec, affilié à l'université de Sherbrooke. Les données des inventaires floristiques réalisés par CRI au courant des dernières années leur ont été transmises, afin de contribuer à l'atlas de la biodiversité du Québec. Les actions prévues pour 2023 sont complétées; davantage de données leur seront transmises en 2024 et 2025, au fur et à mesure de la réalisation des inventaires terrain.

**Statut de réalisation :** En cours

## 2 BILAN 2023

	No	Action	Statut
Thème 1 :	1	Étude de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE)- 4e cycle et du suivi de la concentration en métaux dans la chair de poissons de la rivière Puvirnitug	100%
	2	Suivi de la population et de la concentration de mercure dans la chair des poissons du lac du Bombardier	100%
	3	Poursuite du registre des observations de caribou dans le secteur Méquillon et inclusion des observations des travailleurs	100%
Thème 2	4	Suivi de la libre circulation des poissons dans les ponceaux du PNNi	100%
	5	Suivi des frayères à omble chevalier	100%
	6	Suivi des colonies de draves	100%
	7	Élaboration d'un plan de protection de la faune et de la flore et mise à jour de la procédure de Gestion de la faune	100%
	8	Installation de repères visuels autour de plantes à statut précaire	100%
	9	Acquisition de bennes à déchets moins attractives pour la faune	100%
	10	Ateliers et capsules de sensibilisation aux employés	100%
Thème 3	11	Avancement du Programme d'amélioration environnementale dans les communautés Inuites (PAECI)	En cours
	12	Installation des effaroucheurs d'oiseaux sur les MCP	100%
	13	Aménagement d'un seuil en aval de la traverse de TR3	100%
	14	Reconstitution du lit de cours du cours d'eau et aménagement d'un chenal pour le passage du poisson à la traverse TR2	100%
Thème 4	15	Programme d'information dans les communautés Inuit	100%
	16	Consultations relatives aux projets miniers de la phase 2 au PNNi – volet faune	En cours
Thème 5	17	Contribution à Caribou Ungava	En cours
	18	Soutien à des représentants du MELCCFP pour le repérage d'un faucon pèlerin	100%
	19	Partage de données avec le Projet Biodiversité Québec	Complété

### 3. OBJECTIFS 2024

Le Plan de protection de la faune et de la flore (PPFF) est le plan de gestion de la faune du PNNi. Ainsi, les prochaines actions prévues pour 2024 s'inscriront dans la poursuite des objectifs du PPFF et le respect de l'Entente Nunavik Nickel. De manière préliminaire, les actions prévues en 2024 sont :

#### Thématique 1: Amélioration du bilan des connaissances

- Maintien du registre des observations des caribous et ajout de la collecte des observations des pilotes d'hélicoptères présents au site.
- Complétion de rapport d'événements Faune pour un plus grand type d'observation et mise en place de ces rapports en ligne, afin de faciliter la participation des employés de CRI

#### Thématique 2: Actions de prévention et de protection de la biodiversité

- Réalisation du suivi de la libre circulation des poissons dans les ponceaux du PNNi
- Réalisation du suivi des frayères
- Élargissement des moyens de diffusion et du type de capsules de sensibilisation (affiches, télévision, etc.)
- Diffusion de la mise à jour de la procédure de Gestion de la faune
- Reprise de l'activité de nettoyage annuelle des rebuts dans la toundra

#### Thématique 3: Actions d'atténuation et de compensation des impacts

- Poursuite du développement du Programme d'amélioration environnementale dans les communautés Inuites (PAECI)
- Installation d'effaroucheurs supplémentaires aux bassins de collecte des eaux des sites Puimajuq et Ivakkak et réinstallation des effaroucheurs
- Prise en compte plus significative de la biodiversité dans l'élaboration des plans de restauration prévus

#### Thématique 4: Consultation, information et implication des parties prenantes

- Poursuite du programme d'information dans les communautés Inuit
- Déploiement plus intensif de sondages à l'intention des communautés Inuit, avec des éléments portant sur la biodiversité
- Inviter un ou des représentant Inuit à des activités de surveillance environnementale
- Poursuite des consultations relatives au projets miniers, avec inclusions des composantes de la faune et de la flore

#### Thématique 5: Support à la recherche et au développement

- Poursuite du partenariat avec Caribou Ungava
- Poursuite du PAECI
- Partage de données supplémentaires avec le Projet Biodiversité Québec



## **ANNEXE : CADRE STRATÉGIQUE VDMD *Les mines et la conservation de biodiversité***

## **Vers le développement minier durable**

### **Cadre stratégique**

#### **Les mines et la conservation de la biodiversité**

La conservation de la biodiversité<sup>1</sup> est un engagement énoncé dans les Principes directeurs de l'initiative Vers le développement minier durable de l'AMC. Les membres de l'AMC reconnaissent que l'accès aux terres et le permis social de toute entreprise sont intimement liés aux pratiques responsables qu'elle adopte sur les plans social, environnemental et économique, et que l'analyse justifie en tout point que l'industrie appuie la conservation de la biodiversité. Les membres de l'AMC sont d'avis que l'activité minière, menée en consultation avec les communautés d'intérêts, peut coexister avec la conservation de la biodiversité. Les membres de l'AMC sont également d'avis que l'adhésion de l'entreprise aux principes de la conservation de la biodiversité est essentielle et, à ce titre, ils ont convenu des engagements suivants:

1. Les membres de l'AMC contribueront de façon positive à la conservation de la biodiversité à toutes les étapes du cycle de vie de leurs mines.
2. Les membres de l'AMC collaboreront avec les principales communautés d'intérêts<sup>2</sup> afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et pratiques responsables afin :
  - a. d'intégrer l'importance de la conservation de la biodiversité, dont le respect des habitats critiques, aux activités minières, à la planification de l'utilisation des terres et aux stratégies de gestion, de même que d'envisager l'option de ne pas aller de l'avant avec certains projets miniers;
  - b. d'évaluer et de surveiller l'état de la biodiversité tout au long du cycle de vie de chaque projet minier;
  - c. d'éviter, de minimiser, d'atténuer et/ou de compenser tout effet néfaste sur la biodiversité;
  - d. d'améliorer, par le biais de la recherche, du partage d'information et/ou de partenariats, la compréhension de l'industrie et sa contribution à la conservation de la biodiversité, à la science et aux connaissances traditionnelles;
  - e. d'établir, de financer et de mettre en œuvre des plans complets de restauration qui, autant que faire se peut, permettent de rétablir la viabilité et la diversité des écosystèmes qui répondront aux besoins des utilisations éventuelles suivant la fermeture des sites, tout en reconnaissant que l'activité minière peut altérer le paysage de façon permanente, et que des options d'utilisations

---

<sup>1</sup> La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique définit la biodiversité comme étant « le caractère variable des organismes vivants provenant de toutes les sources y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et, d'une façon générale aquatiques ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. » <sup>2</sup> Par exemple, les gouvernements, les gouvernements et les communautés autochtones, d'autres collectivités locales et organismes de conservation.

souhaitables pourront être prises en considération dans l'établissement des plans de restauration, tel que le justifieront les circonstances particulières à chaque site.

3. Les membres de l'AMC se sont engagés à l'égard de la transparence et de la reddition de comptes au public sur les questions touchant aux mines et à la conservation de la biodiversité.
4. Reconnaissant que les aires protégées contribuent à la conservation de la biodiversité, les membres de l'AMC respecteront les exigences visant les aires protégées réglementées et sont résolus à collaborer avec les communautés d'intérêts locales afin d'élaborer des processus décisionnels transparents, inclusifs, avisés et équitables pour l'établissement d'aires protégées.
5. Les sociétés membres de l'AMC s'engagent à ne mener aucune activité d'exploration ni aucune activité d'extraction à l'intérieur des sites du patrimoine mondial. Toutes les mesures possibles seront prises afin de veiller à ce que les exploitations préexistantes à l'intérieur de sites du patrimoine mondial, de même que les exploitations existantes et éventuelles à proximité de sites du patrimoine mondial soient conformes et coexistent avec les objectifs en matière de conservation de la biodiversité.
6. L'AMC et ses membres feront preuve de leadership en diffusant ce Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité, et en incitant d'autres organisations à y adhérer également.

Juin 2007



**Projet Nunavik Nickel**  
**Rapport annuel objectifs et émissions de GES - 2023**



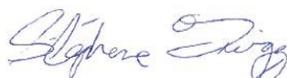
## INTRODUCTION

Canadian Royalties Inc. (CRI) exploite des minerais de nickel et de cuivre dans son complexe minier du Projet Nunavik Nickel (PNNi). Ce projet minier est situé à environ 80 km à l'ouest de Kangiqsujaq et à environ 140 km au sud-est de Salluit dans le Nord-du-Québec. Le PNNi a débuté en 2008 avec la découverte des gisements Mesamax, Expo, Méquillon et Ivakkak. Les gisements Allammaq et Puimajuq ont par la suite été ajoutés au certificat d'autorisation global no 3215-14-007 délivré par le gouvernement du Québec.

Une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (EIES) a été menée en 2007, permettant de caractériser le milieu récepteur et d'évaluer les impacts potentiels du PNNi sur ce dernier. Un programme de suivi environnemental (PSE) et un ensemble de mesures d'atténuation ont été élaborés et sont mis en œuvre depuis plusieurs années.

En tant que membre de l'Association Minière du Québec, CRI adhère à l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'Association Minière du Canada. Concernant le protocole sur les changements climatiques, CRI le met en œuvre en l'intégrant dans ses activités et le Programme de Gestion Environnementale du PNNi. CRI s'est également doté d'une stratégie climatique, présentée en annexe du présent rapport, afin d'orienter et structurer ses actions.

Le présent document vise à rendre compte des performances de CRI en matière de gestion de l'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces performances doivent être lues au regard du contexte nordique isolé du PNNi. Il n'y a pas de réseau électrique disponible; l'ensemble de l'énergie nécessaire aux activités est produite, pour le moment, par la combustion de diesel. Le déploiement de deux éoliennes est toutefois prévu en 2026, de manière cohérente avec la stratégie climatique de l'entreprise.



Stéphane Twigg, Directeur Environnement

# RÉSULTATS

## 1. Synthèse des émissions de GES

Les émissions de GES du PNNi sont déclarées selon les exigences du *Règlement sur la déclaration obligatoire des émissions de certains contaminants atmosphériques* (RDOCECA) et sont soumises à une vérification externe par une firme accréditée. CRI participe également au système de plafonnement et d'échanges des émissions du MELCCFP (SPEDE). Le tableau 1 présente les émissions déclarées en vertu du RDOCECA et calculées selon les méthodologies prescrites par ce dernier. Ces émissions représentent aussi les émissions totales pour les champs d'application 1 et 2. L'intensité des émissions en fonction du minerai traité au concentrateur a été retenu comme indicateur pour 2023.

**Tableau 1 : Émissions déclarées en vertu du RDOCECA en 2023**

Types d'émissions	Émissions (t CO <sub>2</sub> eq)	% des émissions totales
Production d'électricité	79 822	61
Combustion au moyen d'équipements fixes	17 132	13
Combustion au moyen d'équipements mobiles	32 755	25
Protocole non spécifique – Explosif et brûlage des matières résiduelles au LEMN	704	0,53
Protocole non spécifique – Gaz réfrigérant	61	0,047
<b>TOTAL</b>	<b>130 475</b>	<b>100</b>
<b>Intensité de production pour le traitement du minerai</b>	0,0794 t CO <sub>2</sub> eq/t minerai	

Le tableau 2 présente l'empreinte carbone de la production du cuivre et du nickel du PNNi selon la méthodologie du guide du *Nickel Institute* [202204-lme-passport-guidance-nickel-institute.pdf](https://www.nickelinstitute.org/202204-lme-passport-guidance-nickel-institute.pdf) ([nickelinstitute.org](https://www.nickelinstitute.org/)). Cette empreinte est celle basée sur les données de 2021, année à laquelle un inventaire des émissions de champ d'application 3 et une analyse de cycle de vie ont été conduites. Il est attendu que l'empreinte carbone soit demeurée similaire en 2023 par rapport à 2021 en raison de la similarité des activités entre ces deux années.

**Tableau 2 : Empreinte carbone selon la méthodologie du Nickel Institute**

Types d'émissions	Émissions (t CO <sub>2</sub> eq)
Champ d'application 1 – émissions directes au site pour le diesel <sup>1</sup>	107 000
Champ d'application 1 – émissions directes au site pour les autres sources (propane, gaz réfrigérant, acétylène)	23
Champ d'application 3 – matières premières (incluant les explosifs)	40 900
Champ d'application 3 – production du diesel	16 104
<b>TOTAL</b>	<b>164 027</b>

<sup>1</sup> Les émissions du camp Expo sont exclues selon la méthodologie du Guide

## 2. Cible et objectifs en matière de gestion d'énergie

Des cibles et objectifs ont été établis en matière de gestion d'énergie dans une perspective d'éviter le gaspillage de cette dernière et limiter les émissions de GES.

### 2.1 Cible de consommation énergétique au secteur du broyage du minerai

La cible établie de consommation énergétique est de 22,5 kWh/t de minerai broyé. La consommation moyenne de 2023 est de 20,61 kWh/t de minerai. La cible a été atteinte pour l'année 2023.

### 2.2 Avancement des objectifs de 2023

Les objectifs en matière de gestion de l'énergie, pour 2023, comportaient la mise en place des mesures d'efficacité suivantes :

- Remplacement des échangeurs de chaleurs à la Centrale Énergie afin de permettre un meilleur transfert de la chaleur résiduelle des génératrices vers le réseau de glycol.
- Installation du système Synapse sur une partie du camp Expo : ce système de gestion de charges électriques permet d'éviter les pointes de demandes et ainsi faciliter le maintien des génératrices dans leur plage optimale de fonctionnement.
- Installation du système de suivi en continu et à distance sur les génératrices du site Méquillon : ce système rendra possible le contrôle à distance des génératrices, ce qui permettra au personnel du département Énergie de dépister plus rapidement les anomalies de consommation de diesel et maintenir à distance les génératrices dans leur plage optimale de fonctionnement.

### 2.3 Objectifs 2024

Les objectifs principaux en matière de gestion de l'énergie, pour 2024, sont :

- Établir des cibles d'efficacité énergétique et/ou d'émission de GES pour des secteurs clés du PNNi
- Connecter le réseau de glycol du campement sur le réseau du concentrateur, ce qui représente une réduction de 937 t CO<sub>2</sub> eq/an
- Poursuivre l'étude de faisabilité d'implantation d'unité de stockage énergétique au site Expo
- Bonification de la formation des opérateurs de la Centrale Énergie visant une meilleure sensibilisation et compréhension des facteurs influençant la performance énergétique afin d'optimiser cette dernière pour les usages significatifs d'énergie ou les sources d'émission.



## **ANNEXE : STRATÉGIE CLIMATIQUE DE CRI**

## Stratégie climatique

Canadian Royalties Inc. est une compagnie minière engagée envers la protection de l'environnement et le respect des communautés. Nous agissons de manière à minimiser les dangers, risques et impacts environnementaux, et visons à améliorer continuellement notre performance. Canadian Royalties inc. reconnaît l'importance de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques. Dans la poursuite des engagements de sa Politique de Responsabilité Sociale Environnementale, Canadian Royalties inc s'engage à :

- Gérer la consommation d'énergie de ses activités et limiter ses émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Limiter les impacts de ses activités en regard des changements climatiques et s'adapter à ces derniers

La stratégie de Canadian Royalties Inc. pour atteindre ces engagements est :

Développer une gouvernance, des obligations de redditions de compte et attirer des responsabilités pour les axes suivants :		
Gérer les risques et opportunités climatiques	Améliorer la résilience	Réduire l'empreinte carbone
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer les risques et opportunités climatiques à court, moyen et long terme au niveau de l'entreprise et au niveau de l'installation</li> <li>▪ Établir un processus pour dégager les risques significatifs et quantifier les impacts matériels et financiers</li> <li>▪ Intégrer les impacts des risques et opportunités climatiques dans la stratégie d'entreprise, le processus des affaires et la planification financière, et ce, pour les différentes sphères du Projet Nunavik Nickel (exploitation minière, chaîne de valeur, accès au capital)</li> <li>▪ Développer des trajectoires d'adaptation aux changements climatiques et les mettre en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer des outils d'adaptation aux changements climatiques</li> <li>▪ Tenir compte d'au moins deux scénarios liés au climat lors de l'évaluation des risques, soit l'un basé sur un niveau élevé d'émissions carbone et l'autre sur des réductions ambitieuses des émissions carbone</li> <li>▪ Collaborer avec les communautés d'intérêts pour la gestion des changements climatiques</li> <li>▪ Planifier une transition vers une économie bas-carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formaliser un système de gestion de l'énergie et des GES, qui inclut notamment un plan de surveillance, des cibles de réduction pour la consommation d'énergie et des GES (champ 1 et 2), des procédures et un processus d'amélioration continue en regard de l'efficacité énergétique</li> <li>▪ Travailler avec les partenaires de la chaîne de valeur pour fixer des cibles de réduction des émissions du champ d'application 3</li> <li>▪ Attribuer un coût implicite au carbone dans les évaluations de projet et le budget annuel ainsi que l'intégrer dans les critères en matière d'approvisionnement</li> <li>▪ Remplacer les énergies fossiles par des sources d'énergie à faibles émissions lorsque possible</li> <li>▪ Développer des outils d'évaluation de l'empreinte carbone basés sur les principes de l'analyse du cycle de vie</li> </ul>



James Xiang  
Président/Chef de l'Exploitation  
Canadian Royalties Inc.  
30 janvier 2024



## Projet Nunavik Nickel

**Rapport annuel portant sur les échanges avec les communautés  
d'intérêt - 2023**



## INTRODUCTION

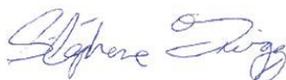
Canadian Royalties Inc. (CRI) exploite des minerais de nickel et de cuivre dans son complexe minier du Projet Nunavik Nickel (PNNi). Ce projet minier est situé à environ 80 km à l'ouest de Kangiqsujaq et à environ 140 km au sud-est de Salluit dans le Nord-du-Québec. Le PNNi a débuté en 2008 avec la découverte des gisements Mesamax, Expo, Méquillon et Ivakkak. Les gisements Allammaq et Puimajuq ont par la suite été ajoutés au certificat d'autorisation global no 3215-14-007 délivré par le gouvernement du Québec.

Une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (EIES) a été menée en 2007, permettant d'identifier les communautés d'intérêts (CI) et de mettre en place un dialogue afin que leurs enjeux soient intégrés au développement du PNNi. Il en est ressorti que les communautés Inuit des villages de Kangiqsujaq, Salluit et Puvirnituk étaient les CI les plus importantes pour le PNNi. Leurs préoccupations ont été prise en compte dans l'élaboration du programme de suivi environnemental (PSE) du PNNi (stations d'échantillonnage des eaux de surface, analyse des métaux dans la chair des poissons, impacts sonores et visuels au parc des Pingualuit, etc.). Le PSE inclut également le suivi du milieu social, qui est réalisé via le Programme d'information des communautés Inuites (suivi 35) et le Plan d'évaluation des perceptions du PNNi (suivi 36).

En tant que membre de l'Association Minière du Québec, CRI adhère à l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'Association Minière du Canada. Concernant le protocole de relations avec les autochtones et les collectivités, CRI le met en œuvre en l'intégrant dans ses activités, notamment via la mise en œuvre des dispositions prévues à l'entente Nunavik Nickel signée avec les partenaires Inuit en 2008. Également, CRI s'engage à ce que ses actions soient cohérentes avec le cadre stratégique du protocole, présenté en annexe du présent rapport.

En plus du suivi du milieu social prévu au PSE et des rencontres du comité Nunavik Nickel prévues à l'Entente, CRI s'implique de plusieurs manières dans un souhait de contribuer positivement aux conditions des communautés Inuites. Parmi celles-ci, mentionnons la table stratégique *Kauutaapikkut*, le comité *Kativik Regional Employment & Training*, la table de concertation ESUMA qui porte sur la persévérance scolaire au Nunavik, l'activité de pêche annuelle avec les aînés de Salluit et les dons en nature et en argent à Résilience Montréal.

Le présent document vise à rendre compte des échanges avec les CI au courant de l'année 2023.



Stéphane Twigg, Directeur Environnement

## 1) Programme d'information des communautés Inuites et plan d'évaluation des perceptions du PNNi

Deux représentants du département de l'Environnement sont allés à la rencontre des communautés de Kangiqsujuaq, Puvirnituq et Salluit les 11 avril, 22 juin et 9 mai 2023 respectivement. Les thématiques discutées ont porté sur :

- Le suivi des commentaires et préoccupations émises au courant de l'année passée
- La gestion des incidents environnementaux
- Les résultats du programme de suivi environnemental (échantillonnage de l'eau, échantillonnage des poussières, des impacts sonores et visuels au parc des Pingualuit, navigation maritime à la Baie Déception, observation des caribous, etc.)
- Les initiatives environnementales des divers départements de CRI et les efforts de réhabilitation progressive des sites.
- Survol des activités minières en cours et projetées

Ces rencontres se sont voulues interactives; beaucoup de questions ont été posées et répondues. Les commentaires et préoccupations émis ont été consignés afin de les prendre en compte dans le cadre des activités du PNNi.

Une rencontre a également été tenue le 16 juillet avec des employés Inuit afin de les informer et d'échanger concernant les suivis environnementaux. Un sondage portant sur différents aspects environnementaux du PNNi (importance attribuée et préoccupations à propos de la biodiversité, de qualité de l'eau, des matières résiduelles, de la restauration des sites minier, de la qualité de l'air, des changements climatiques, etc.) a été complété par employés présents.

## 2) Comités découlant de l'Entente Nunavik Nickel

Aucune rencontre n'a pu être tenue en 2023 en raison de contraintes logistiques.

## 3) Table de concertation stratégique *Kauutaapikku*

CRI participe activement à cette table de concertation qui rassemble l'Administration régionale de Kativik, la Société Makivik, le *Nunavik Mining Exploration Fund*, *Kativik Ilisarniliriniq*, l'Association des Sociétés foncières du Nunavik (*Nunavik Landholding Corporation Association - NLHCA*) et Glencore, et avec les organisations du Nunavik. La mission de cette table de concertation est d'accroître la main-d'œuvre inuite travaillant dans les minières du Nunavik, en mettant l'accent sur l'augmentation des femmes et des jeunes Inuit et elle se réunit deux à quatre fois par année. CRI, par cette participation, cherche à favoriser et maintenir les emplois inuits dans le domaine minier. CRI et ses entrepreneurs sont tenus d'embaucher, de former, de retenir et de promouvoir les employés inuits. Les fournisseurs importants de CRI et Glencore participe à l'une de ces rencontres, afin que les sujets soulevés par les communautés soient pris en compte.

CRI a participé en 2023 aux rencontres de la table stratégique, soit les 22 et 23 février, et les 21 et 22 novembre. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Partage et discussion des progrès pour l'employabilité Inuit, incluant les mises à jour du plan d'action 2022-2023
- Rencontre des fournisseurs majeurs, revue de leur statistiques et discussion sur les défis rencontrés
- Revue du parcours actuel de la main-d'œuvre inuite au Nunavik ainsi que les besoins émergents et les opportunités de soutien

- Sollicitation des commentaires sur le modèle de financement entre l'ARK et les mines.

#### 4) Participation au *Nunavik Mining Workshop*

Des représentants de différents départements de CRI ont participé au *Nunavik Mining Workshop*, organisé annuellement par l'Association minière du Nunavik, qui s'est tenu du 21 au 23 mars à Salluit. Cet événement permet à CRI de présenter des projets et d'échanger avec les communautés sur des thématiques telles que :

- L'environnement
- L'exploration et l'exploitation minière
- L'embauche et la formation Inuit

#### 5) Bulletin *Arsaniq*

L'*Arsaniq* est un bulletin d'information transmis aux employés de CRI et aux communautés. L'édition du 6 avril 2023 a traité entre autres des thématiques suivantes :

- Portrait professionnel d'une femme Inuit œuvrant chez CRI depuis plusieurs années
- Études environnementales réalisées en vue de futurs projets miniers
- Le projet *Pinasuqatigiit* (qui signifie Travaillons ensemble en Inuktitut), qui est un projet de formation destiné aux candidats Inuit intéressés à explorer les différents types d'emplois chez CRI.

Une adresse courriel destinée à recevoir les questions et commentaires est indiquée dans le bulletin, permettant ainsi un échange avec les communautés.

#### 6) Activité de pêche sur glace avec les aînés de Salluit

CRI organise annuellement en collaboration avec le village de Salluit une activité de pêche sur la glace à quelques kilomètres des installations de la baie Déception. L'activité s'est tenue le 5 mai. La thématique de cet événement est de favoriser l'échange interculturel entre les employés de CRI et les résidents de Salluit, et plus particulièrement les aînés.



## **ANNEXE : CADRE STRATÉGIQUE VDMD *L'exploitation minière et les peuples autochtones***

## ***Vers le développement minier durable***

### **Cadre stratégique**

#### **L'exploitation minière et les peuples autochtones**

Plusieurs des principes directeurs de l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD) s'appliquent directement aux relations entre les sociétés minières et les peuples autochtones du monde entier, notamment ceux du Canada (membres des Premières Nations, Inuits et Métis). L'Association minière du Canada (AMC) croit que son industrie et les communautés autochtones partagent le même intérêt, soit de s'assurer que les activités minières sont menées de façon responsable, de manière à favoriser le développement économique, respecter les intérêts des communautés, protéger l'environnement et assurer la sécurité publique. Les membres de l'AMC reconnaissent également qu'ils doivent interagir avec les peuples autochtones d'une manière qui reflète les intérêts particuliers des communautés auxquelles ils appartiennent. De plus, ils reconnaissent que les gouvernements jouent un rôle important dans l'établissement de relations efficaces entre les peuples autochtones et l'industrie minière.

Les sociétés membres de l'AMC ont convenu des engagements suivants relativement aux relations à entretenir avec les peuples autochtones :

- Respecter les droits des peuples autochtones, y compris ceux conférés par traité, ainsi que tenter de comprendre les points de vue des communautés locales relativement à ces droits;
- Reconnaître et respecter les intérêts sociaux, économiques, environnementaux et culturels des peuples autochtones;
- Collaborer avec les peuples autochtones, conformément aux principes directeurs de l'initiative VDMD, en vue d'établir des relations ouvertes et efficaces tout au long du cycle de vie minier. Cela implique de prendre les mesures suivantes :
  - Promouvoir une compréhension interculturelle afin que le personnel de l'entreprise soit sensibilisé à la culture, aux valeurs et aux aspirations des peuples autochtones, et que les Autochtones saisissent les principes, les objectifs, les activités et les pratiques de l'entreprise;
  - S'engager rapidement, en temps opportun et de manière appropriée sur le plan culturel auprès des peuples autochtones, y compris dans le cadre du processus d'évaluation environnementale, afin de s'assurer que leurs intérêts dans un projet et ses répercussions potentielles soient compris;
  - Chercher à obtenir le consentement préalable, libre et éclairé des Autochtones directement concernés avant d'entreprendre de nouveaux projets ou des agrandissements susceptibles d'impacter leurs droits;
  - Tenir compte du savoir traditionnel afin de réduire au minimum ou d'atténuer les répercussions environnementales et sociales néfastes potentielles ainsi qu'améliorer l'incidence positive de l'exploitation minière et des activités connexes;
  - Développer des ententes de participation, s'il y a lieu, directement avec les communautés autochtones locales ou conjointement avec les gouvernements;
  - Collaborer avec les gouvernements et les communautés pour soutenir et encourager les programmes de développement communautaire, pouvant inclure des initiatives en matière d'éducation, de formation, de santé, de culture, d'emploi et de développement des affaires ou d'autres mesures prises pour répondre aux besoins et aux priorités des communautés, comme le renforcement des capacités;
  - Appuyer et encourager la participation des Autochtones à la surveillance environnementale, à la planification de la fermeture et de la remise en état de la mine ainsi qu'à d'autres activités environnementales qui pourraient les intéresser;
  - Veiller à ce que les Autochtones aient un accès équitable aux opportunités avec l'entreprise;
  - Élaborer et mettre en œuvre, au sein de l'entreprise, des politiques et des structures qui appuient ces engagements et incitent les fournisseurs de biens et services de l'industrie à en faire autant.

Novembre 2019